Envoyé en préfecture le 23/10/2026
Reçu en préfecture le 23/10/2026
Publié le
ID : 974-249740085-20260930-AFF08_CC300926-DE

L'Entre-Deux • Saint-Joseph • Saint-Philippe • Le Tampon
CASUD Communauté d'Agglomération du Sud de l'Ile de La Réunion

EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DE LA SÉANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU MERCREDI 30 SEPTEMBRE 2026

AFFAIRE N° 08-20260930

AUTORISATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE AU PRÉSIDENT DE SIGNER LA MODIFICATION N° 1 DU LOT N° 1 DU MARCHÉ N° A2024.115 « TRAVAUX D'AMÉNAGEMENT DE LA ZAE DU 14E KM AU TAMPON »

L'an deux mille vingt-six, le trente du mois de septembre à huit heures et cinquante minutes, en application des articles L.2121-7, L. 2122-8 par renvoi de l'article L.5211-2 du Code général des collectivités territoriales (CGCT), se sont réunis dans la salle sise au 52, rue du Maréchal Leclerc à Saint-Joseph, les membres du Conseil communautaire de la Communauté d'Agglomération du Sud, légalement convoqués le 24 septembre 2026, sous la présidence de Monsieur CHAUSSALET Alexis.

NOTA :

*Nombre de conseillers en exercice : **48***

*Présents : **38***

*Absents représentés : **09***

*Absents : **01***

*Déport des conseillers intéressés à l'affaire ou ne prenant pas part au vote : **03***

ETAIENT PRESENTS

- Commune du Tampon -

CHAUSSALET Alexis, ODAYEN Danon, DUCROUX Éric, LAURET Pauline, PICARD Aurélien, LA PORTE Gilbert (de l'affaire n° 01 à 20-20260930), OTAL Candy, DIJOUX Cédric, OLICHON Christelle, LEBOT Dominique, LOUARN Katell, CAZAL Rémi, DALLOU Jean-Eudes.

HOARAU Jacquet (de l'affaire n° 01 à 30-20260930), ELIZEON ABMON Liliane, BASSIRE Nathalie.

- Commune de Saint-Joseph -

LEBRETON Patrick (de l'affaire n° 01 à 21-20260930), BENARD Fiona (de l'affaire n° 01 à 23-20260930), HOAREAU Sylvain, MUSSARD Rose Andrée, CARDIN François, LEJOYEUX Marie Andrée, LEBON David, LEICHNIG Stéphanie, LANDRY Christian (de l'affaire n° 01 à 21-20260930), JAVELLE Blanche Reine, VIENNE Axel, BATIFOULIER Jocelyne, MUSSARD Harry, DAMOUR Colette, HUET Henri Claude, COURTOIS Lucette, HOAREAU Emile.

LEBON Jeannot.

- Commune de l'Entre-Deux -

CLAIN Camille, RIVIERE Garry (de l'affaire n° 01 à 24-20260930).

- Commune de Saint-Philippe -

RIVIERE Olivier, TURPIN Clarita.

Envoyé en préfecture le 23/10/2026
Reçu en préfecture le 23/10/2026
Publié le
ID : 974-249740085-20260930-AFF08_CC300926-DE

ETAIENT REPRESENTES (PROCURATION)

- Commune du Tampon -

GAUTHIER VIDOT Christine représentée par Éric DUCROUX, IDMONT Corentin représenté par Aurélien PICARD, MURAT Marie Pierre représentée par LEBOT Dominique, BÉLAIR Céline représentée par DIJOUX Cédric, NATY Nadège représentée par OTAL Candy, LA PORTE Gilbert représenté par LAURET Pauline (de l'affaire n° 21 à 34-20260930).

BENARD Monique représentée par HOARAU Jacquet (de l'affaire n° 01 à 30-20260930), THIEN AH KOON Patrice représenté par Liliane ABMON.

- Commune de Saint-Joseph -

LEBRETON Patrick représenté par CHAUSSALET Alexis (de l'affaire n° 22 à 34-20260930), LANDRY Christian représenté par HUET Henri-Claude (de l'affaire n° 22 à 34-20260930), Fiona BENARD représentée par Stéphanie LEICHNIG (de l'affaire n° 24 à 34-20260930).

FONTAINE Marie France représentée par à Jeannot LEBON.

- Commune de l'Entre-Deux -

RIVIERE Garry représenté par CLAIN Camille (de l'affaire n° 25 à 34-20260930).

BEGUE Patrick représenté par TURPIN Clarita.

ETAIENT ABSENTS

- Commune du Tampon -

PICARDO Bernard, HOARAU Jacquet (de l'affaire n° 31 à 34-20260930), BENARD Monique (de l'affaire n° 31 à 34-20260930).

Les membres présents formant la majorité de ceux en exercice, conformément aux règles de quorum, le Président ouvre la séance. En application de l'article L.2121-15 du Code général des collectivités territoriales, l'Assemblée procède à la nomination d'un ou de plusieurs de ses membres pour remplir les fonctions de secrétaire. À l'unanimité, Monsieur Cédric DIJOUX et Madame OTAL Candy ont été désignés pour remplir les fonctions de secrétaire.

Envoyé en préfecture le 23/10/2026
Reçu en préfecture le 23/10/2026
Publié le
ID : 974-249740085-20260930-AFF08_CC300926-DE

AFFAIRE N° 08-20260930

AUTORISATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE AU PRÉSIDENT DE SIGNER LA MODIFICATION N° 1 DU LOT N° 1 DU MARCHÉ N° A2024.115 « TRAVAUX D'AMÉNAGEMENT DE LA ZAE DU 14E KM AU TAMPON »

Le Président informe que la Communauté d'Agglomération du Sud a décidé, dans le cadre d'une convention de mandat de maîtrise d'ouvrage régie par la loi n° 85-704 du 12 juillet 1985 (modifiée), de désigner la SPL Maraina en qualité de mandataire et de lui confier les tâches nécessaires à la réalisation de cette opération, en son nom et pour son compte. Cette convention de mandat de maîtrise d'ouvrage a été notifiée le 31 janvier 2023.

Dans ce contexte, la SPL Maraina a lancé une consultation pour un marché de travaux le 13 décembre 2024. Cette consultation est décomposée en 3 lots :

Lot	Intitulé	Estimation en euros HT
Lot 1	VRD	8 152 807.90 €
Lot 2	Basse Tension / éclairage public	338 436.00 €
Lot 3	Espaces Verts	435 365.00 €

Le marché de travaux relatif à l'aménagement de la ZAE du 14e km au Tampon a été notifié le 29/09/2025 :

- Lot 1 - VRD à GTOI pour un montant de 5 569 204.46 € TTC,
- Lot 2 – Basse tension Éclairage à Testoni pour un montant de 447 330.09 € TTC,
- Lot 3 – Espaces verts à EVE pour un montant de 439 629.79 € TTC.

I. Objet du marché

Les travaux consistent à viabiliser 17 parcelles, réaliser les voiries de circulation, aménager des espaces verts le long de cette voirie, mettre en place un éclairage public adapté et installer le mobilier urbain nécessaire. Ils comprennent également les travaux de gestion des eaux pluviales et autres réseaux divers.

La durée du marché court à compter de sa notification jusqu'à la fin de la période de garantie de parfait achèvement.

II. Objet de la modification n° 1

Des adaptations non prévues lors de la réalisation du DCE, sont actuellement nécessaires. Elles concernent :

- les frais d'immobilisation et de remobilisation des équipes/engins résultant du décalage des travaux de débroussaillage,
- le remplacement des trottoirs en béton par de l'enrobé rouge,
- le déplacement des stocks de matériaux présents sur l'emprise des travaux,
- les travaux de nuit,
- les modifications de réseaux AEPDu déplacement de cadres en béton

Envoyé en préfecture le 23/10/2026
Reçu en préfecture le 23/10/2026
Publié le
ID : 974-249740085-20260930-AFF08_CC300926-DE

présents sur site,

- la reprise du branchement AEP demandé par la CISE,
- la réalisation d'un mur de soutènement en moellon en limite d'un riverain,
- la mise en place d'une ventouse triple fonction à l'angle de la voie 1.3 et Frantz Corré,
- la réalisation d'un mur de soutènement entre la ZAE et un foncier privé,
- le traitement et évacuation de terres polluées,
- la réalisation de 2 poteaux maçonnés pour l'entrée au services techniques,
- la réalisation de bassins provisoires demandés par la DEAL dans l'arrêté de déclaration loi sur l'eau,
- la réalisation de sondages à la suite de la méconnaissance du positionnement des réseaux par la CISE.

III. Synthèse des incidences financières de la modification n° 1

PN01	Immobilisation et remobilisation équipes et engins	46 537,00 €
PN02	Mise en œuvre enrobés rouge sur trottoirs	62 790,00 €
PN03	Mise à disposition équipe pour déplacement stocks	130 036.0€
PN04	Equipe de nuit	48 310,00 €
PN05	AEP chambre réducteur de pression	45 666,00 €
PN06	AEP chambre comptage	16 156,00 €
PN07	Déplacement des cadres en béton	6 844,00 €
PN08	Raccordement lycée sur fonte 200 CISE	7 726,49 €
PN09	Mur de soutènement lot n°12	52 791,50 €
PN10	ajout ventouse angle voie 1,3 et Frantz Corré	2 017,00 €
PN11	Mur soutènement voie 1,3	34 850,85 €
PN12	Traitement terres polluées sous engins en panne	99 424,00 €
PN13	Mur soutènement voie 2	12 649,00 €
PN14	Piles maçonnées portail CTM	9 744,00 €
PN15	Bassin de rétention (complément DLE)	44 535,00 €
PN16	Sondages complémentaires	21 120,00 €
PN17	Purges, bêches et semelles spécifiques au niveau de l'ouvrage hydraulique	37 914.00 €
PN18	Travaux de débroussaillage de la voie SIDR	8 174.40 €
TOTAL PLUS VALUE		**687 285.24 €**
Item 603	Remplacement béton balayé par de l'enrobé rouge	**-51 870,00 €**
item 1002	Dépose de conteneurs	**-13 200.00 €**
TOTAL AVENANT		**622 215.24 €**

Montant de l'avenant :

- Montant HT : 622 215,24 €
- Montant de la TVA : 52 761,31 €
- Montant TTC : 675 103,54 €
- % d'écart introduit par l'avenant : 12,12 %

Nouveau montant du marché public :

- Montant HT : 5 755 122,58 €

Envoyé en préfecture le 23/10/2026
Reçu en préfecture le 23/10/2026
Publié le
ID : 974-249740085-20260930-AFF08_CC300926-DE

- Montant de la TVA : 489 185,42 €
- Montant TTC : 6 244 308,00 €

IV. Incidence de la modification n° 1 sur les délais

Compte tenu de la nature des travaux supplémentaires et des différents aléas de chantier impactant l'enchaînement des tâches, un délai supplémentaire de 174 jours calendaires est accordé à l'entreprise soit une fin de chantier le 09 décembre 2026.

Conformément à l'article L1414-4 du Code général des collectivités territoriales, l'avis de la Commission d'Appel d'Offres a été requis avant la signature de la présente modification.

Le 17 septembre 2026, la Commission d'Appel d'Offres a émis un avis favorable à la modification n° 1 du lot n° 1 « VRD » du marché A2024.115 « Travaux d'aménagement de la ZAE du 14e km au Tampon ».

Il est donc proposé à l'Assemblée :

- d'approuver la modification n° 1 du lot n° 1 du marché n° A2024.115 « Travaux d'aménagement de la ZAE du 14e km au Tampon »,
- d'autoriser le Président ou le Vice-Président délégué à signer toutes pièces relatives à cette affaire,
- d'autoriser le Président ou le Vice-Président délégué à exécuter la modification n° 1 du lot n° 1 du marché.

Le Conseil est prié de bien vouloir en délibérer.

DECISION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Le Conseil,

Après en avoir délibéré (M. Corentin IDMONT, M. Henri-Claude HUET et M. Garry RIVIERE ne prenant pas part au débat et vote de cette affaire et ayant quitté la salle), à l'unanimité des suffrages exprimés,

- **approuve la modification n° 1 du lot n° 1 du marché n° A2024.115 « Travaux d'aménagement de la ZAE du 14e km au Tampon »,**
- **autorise le Président ou le Vice-Président délégué à signer toutes pièces relatives à cette affaire,**
- **autorise le Président ou le Vice-Président délégué à exécuter la modification n° 1 du lot n° 1 du marché,**

Envoyé en préfecture le 23/10/2026
Reçu en préfecture le 23/10/2026
Publié le
ID : 974-249740085-20260930-AFF08_CC300926-DE

- **informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de la Réunion dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.**

Abstention : 00 **Contre : 00** **Pour : 44**

POUR EXTRAIT CONFORME,
La Secrétaire de séance,

Cédric DIJOUX

Le Président de la CASUD,

Alexis CHAUSSALET

Date de mise en ligne sur le site Internet de la CASUD : 23.10.2026